

21 JUN 2016

ARRIVEE COURRIER

DPE - Diffusion	Action	Information
DIRECTEUR		
SICA		
IMMENSES		
SIF		
SOLEE		
WCC		
TRANSPORTS		
LABORATOIRE		
GSA		



PRÉFET DE L'AUBE



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE CONNAISSANCE et PLANIFICATION
Bureau projets de territoire

Affaire suivie par François VALLADE
Téléphone 03 25 46 21 59
Télécopie 03 25 46 20 50
Courriel : francois.vallade@aube.gouv.fr

Troyes, le 15 juin 2016

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président
conseil départemental

Objet : complément de porter à connaissance pour l'étude d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Avant les Marcilly.

Lors de notre réponse du 3 mars 2016, les éléments de certains services de la DDT n'avaient pu être recueillis à temps aussi je vous les joins dans ce courrier

Éléments relatifs à la biodiversité :

Il n'y a pas de zonage naturel réglementaire sur la commune d'avant les Marcilly. A signaler la présence d'une petite pointe de la ZNIEFF de type n° 2100008953 à l'est du territoire communal en limite des communes de Ferreux Quincey et de Saint Loup de Buffigny, le long du RD 52, au lieu dit »Bois des Brosses «.

Éléments relatifs au domaine EAU :

le territoire s'inscrit dans 2 bassins hydrographiques :

l'Ardusson au Nord, bassin en tension hydrographique

l'Orvin au Sud-ouest,

Le ruisseau Sainte Elizabeth part du centre d'Avant les Marcilly pour se jeter dans l'Orvin à Soligny les Etangs.

Éléments relatifs aux risques :


risque mouvement de terrain -retrait gonflement des argiles : ce risque est répertorié dans le dossier départemental des risques majeurs avec un aléa moyen .je vous transmets le courrier du service avec les éléments de cartographie en pièces jointes (éléments d'informations sur les risques du bureau risques et crises)

risque technologique: il s'agit du risque nucléaire (voir en pièces jointes les éléments d'informations sur les risques)

Les remarques relatives aux risques sont jointes au présent courrier ainsi que l'avis du Service dde l'économie agricole et forestière de la DDT

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes salutations distingu es

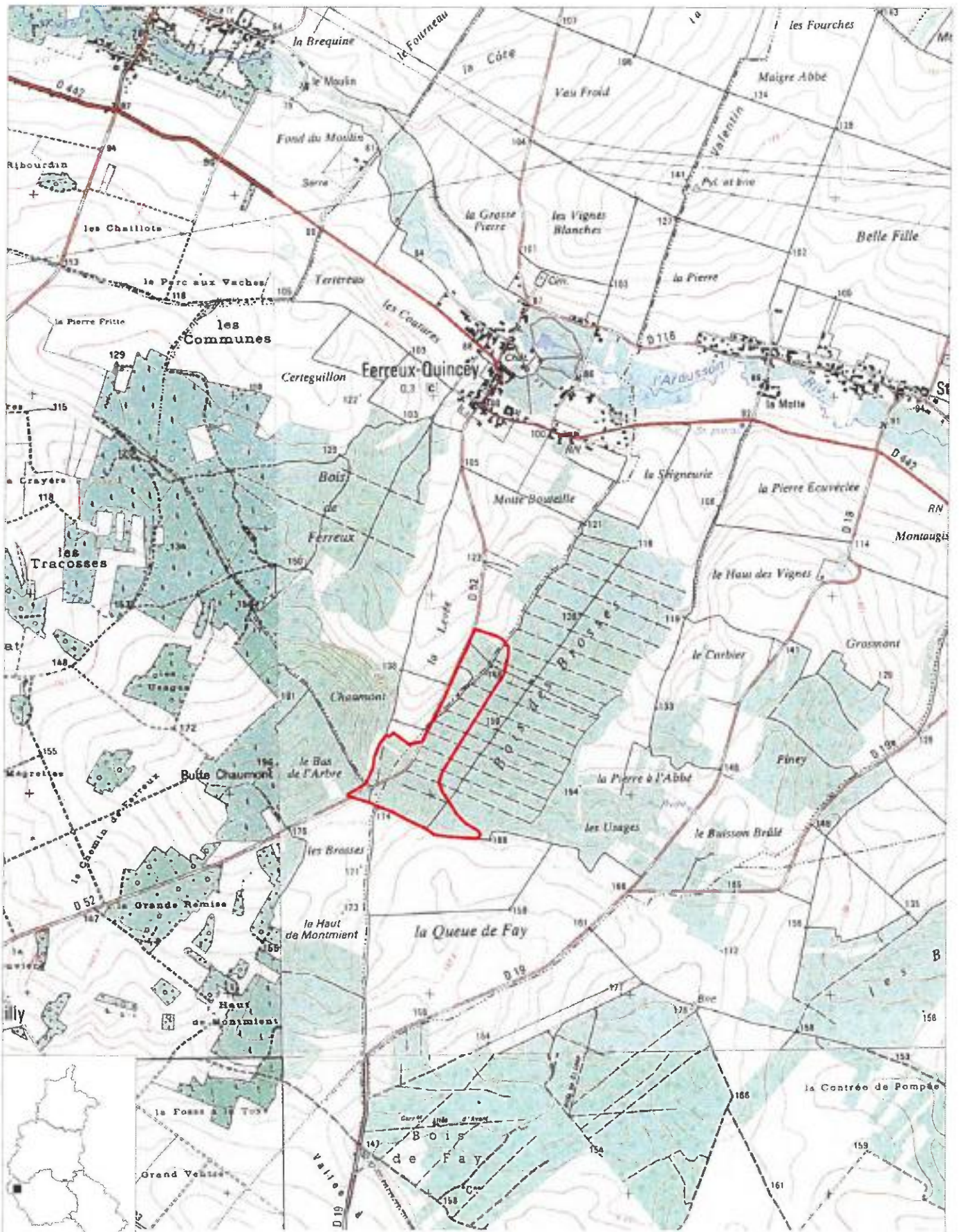
Le chef du service connaissance et planification



Franois VALLADE

Monsieur le Pr sident
conseil D partemental de l'Aube
2 rue pierre Labonde
BP394
10026 TROYES cedex

PARTIE OCCIDENTALE DU BOIS DES BROSSES AU SUD DE FERREUX-QUINCEY



Surface (ha) : 28.77

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2716 O

DIREN Champagne-Ardenne

Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PARTIE OCCIDENTALE DU BOIS DES BROSES AU SUD DE FERREUX-QUINCEY

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000264

N° SPN : 210008953

Type de zone : 1

Année de description : 1987

Superficie : 29,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 130 - 175 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10148 FERREUX-QUINCEY

10347 SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY 10020 AVANT-LES-MARCILLY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432 2 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344 3 Ourlets forestiers thermophiles

b) Autres milieux :

4124 50 Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
425 35 Pinèdes de pins sylvestres
82 10 Cultures

c) Périphérie :

4 Forêts
82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

71 Versant de faible pente

Commentaires :

b) Activités humaines :

02 Sylviculture
05 Chasse

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01 Propriété privée (personne physique)
05 Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

N° rég. : 00000264 / N° SPN : 210008953

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 915 Fermeture du milieu
- 150 Dépôts de matériaux, décharges
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 620 Chasse
- 131 Route

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 36 Phanérogames
- 10 Ecologique
- 26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	2	2	2	0	0	0	0	58	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		2	1					1					
Nb. sp. rares ou menacées			1					2					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en limite d'aire			1					1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent les contours des milieux les plus intéressants.

Commentaire général :

Le Bois des Brosses se situe sur les communes de Ferreux-Quincey et de Saint-Loup-de-Buffigny sur le flanc nord d'une butte très peu marquée de la Champagne crayeuse. La ZNIEFF intéresse la partie occidentale du bois qui présente un grand intérêt écologique de par la présence de pelouses et lisières caractéristiques et d'espèces végétales rares et /ou protégées (au niveau des chemins, layons et talus forestiers).

Le bois des Brosses est d'origine très ancienne (il figurait déjà sur les cartes de Cassini du 18ème siècle) et il est l'un

dés rares et derniers exemplaires des garennes, bois primitifs de la Champagne crayeuse. Seule la partie sud-ouest présente un intérêt botanique.

La moitié de la superficie de la ZNIEFF est occupée par une chênaie-charmaie mésotrophe à mésoneutrophile : la strate arborescente est dominée par le chêne sessile souvent accompagné par l'érable champêtre et le charme, plus rarement par le merisier, le tilleul à petites feuilles, le néflier, le hêtre l'alisier torminal. Les arbustes comprennent surtout le noisetier, les aubépines, le troène, le cornouiller sanguin, le rosier des champs et le camerisier. La strate herbacée est dominée par le lierre avec l'anémone des bois, la mélique uniflore, la pervenche, la violette des bois, la fétuque hétérophylle, la mercuriale vivace, la luzule de Forster, etc. Elle laisse localement la place à des pinèdes et des bois mixtes de pins sylvestres, chêne sessile, chêne pubescent, cormier (espèce subméditerranéenne rare en Champagne-Ardenne), surmontant le baguenaudier (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), le cerisier de Sainte-Lucie, le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le genévrier, le cytise faux-ébénier, le genévrier, etc.

Les ourlets (relevant du Geranion sanguinei) sont bien caractéristiques et abrite une espèce protégée en Champagne-Ardenne et inscrite sur la liste rouge régionale, le peucedan d'Alsace (dont les localités auboises constituent un îlot très excentré situé à la limite absolue de répartition de l'espèce vers le nord-ouest). La coronille variée, le brachypode des bois, la réglisse sauvage, le genêt des teinturiers, la vesce à feuilles ténues, le fraisier vert (espèce peu fréquente dans l'Aube), la platanthère des montagnes, l'orchis bouc et la mélitte à feuilles de mélisse s'y observent également.

Sur les talus sur craie subsiste une végétation de pelouse avec l'anémone pulsatile, l'héliantheme jaune, la coronille minime, le cytise penché, le genêt pileux, la globulaire, l'arabette hirsute... On peut y apercevoir le lézard vert (en limite d'aire de répartition dans l'Aube).

On rencontre également dans la ZNIEFF une jachère et une propriété privée clôturée (avec vigne et verger).

Le lézard vert fréquente aussi le site : en limite d'aire dans la région, protégé en France, il est inscrit sur la liste rouge des reptiles menacés en Champagne-Ardenne

Le site est altéré par la présence de deux places de dépôt de gravats.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210008995 BOIS DE FAY A RIGNY-LA-NONNEUSE
- 210000676 LE BOIS DE VAMPRIN A VAL D'ORVIN
- 210001138 BOIS DE CORNILLON A MARCILLY LE HAYER
- 210008998 BOIS DE VIGNE-FECHE A SOLIGNY-LES-ETANGS
- 210008954 BOIS DE LA GARENNE A AVON LA PEZE

Sources / Informateurs

- DIDIER Bernard - 1999
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1987
- THEVENIN Stéphane - 1997

Sources / Bibliographies

- GEOGRAM - "Garennes de Champagne crayeuse, chênaies et pinèdes relictuelles du Plateau de Cheniers". Pour la région Champagne-Ardenne, 228 pages (1997)
- ROYER J.M., RAMEAU J.C. & PRIN R. - "Les groupements à Peucedanum alsaticum en Champagne crayeuse méridionale". Colloques phytosociologiques VIII : les lisières et ourlets forestiers, Lille (1983)
- THEVENIN S. & ROYER J.M. - " La végétation de la Champagne crayeuse sur craie et matériaux issus de la craie". Colloques phytosociologiques, tome 25 (1999)
- THEVENIN S. - "Préétude en vue du réaménagement paysager fonctionnel de la Champagne crayeuse". Géogram, 262 p. + 62 fiches et 4 tableaux (1993)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Colutea arborescens</i>	344	LD	A					
Dicotylédones G-P								
<i>Peucedanum alsaticum</i>	344		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Quercus pubescens</i>	417		B					
Règne animal								
Reptiles								
<i>Lacerta viridis</i>		L	A					

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Troyes, le 06/06/2016

BUREAU RISQUES ET CRISES

1, boulevard Jules Guesde
CS 40769
10026 TROYES Cedex

NOTE

à

Monsieur le Chef du SCP

Affaire suivie par Loïc DESCHAMPS
Téléphone 03 25 46 20 61
Télécopie 03 25 46 20 99
Courriel : loic.deschamps@aube.gouv.fr
2016/243/LD

**Objet : Eléments d'informations sur les risques / Commune d'Avant-les-Marcilly
Projet d'aménagement foncier**

**P.J. : Carte du risque retrait-gonflement des sols argileux (source BRBM)
Brochure de recommandations de constructions (source DGPR)
Fiches "cavités souterraines" (source Géorisques)**

Suite à votre demande du 01/06/2016, je vous adresse les observations suivantes relatives aux risques présents sur la commune d'Avant-les-Marcilly.

- S'agissant des risques naturels

• le risque «mouvements de terrain–retrait-gonflement des argiles»

Ce risque est répertorié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), avec un aléa **moyen** sur le territoire communal (voir carte jointe).

Il est donc essentiel d'informer sur cet aléa moyen en :

- mentionnant les recommandations de constructions issues de la brochure DGPR et en mentionnant la carte d'aléa,

- mentionnant les liens internet suivants :

www.prim.net (rubrique risque argiles), www.aube.gouv.fr

- annexant la brochure de recommandations de construction, établie par le ministère de l'Écologie, au projet (voir brochure ci-jointe).

- évoquant ou rappelant ce risque lors des réunions relatives au projet d'aménagement foncier

▪ **le risque «cavités souterraines»**

Ce risque est répertorié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) ainsi que sur le site www.georisques.gouv.fr (voir fiches jointes).

- **S'agissant des risques technologiques**

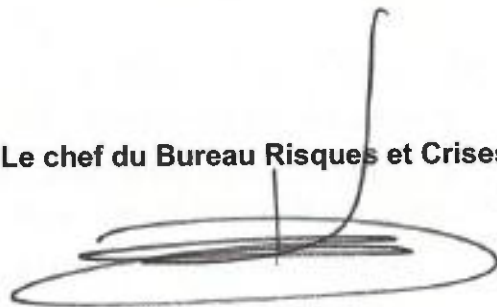
▪ **le risque nucléaire**

Il est lié à la proximité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent sur Seine qui comprend 2 réacteurs de 1300 Mgwatts. Les pouvoirs publics et EDF disposent de plans d'urgence spécifiques pour être en mesure d'assurer la sûreté des installations et la protection des populations en cas de situation accidentelle. Pour le CNPE un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé par arrêté préfectoral n° 11-0693 du 11 mars 2011.

Compte tenu de ce contexte le Maire a l'obligation, en raison du PPI approuvé, de réaliser un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour sensibiliser la population et un Plan Communal Sauvegarde (PCS) qui fixe l'organisation de la gestion de crise à partir des moyens communaux disponibles.

Le projet d'aménagement foncier de la commune doit prendre en compte tous les risques, lesquels peuvent conduire à définir des zonages appropriés et édicter des prescriptions adaptées afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le chef du Bureau Risques et Crises



Loïc DESCHAMPS

CHAAA0000252**Cavités Souterraines**

Identifiant de la cavité :	CHAAA0000252
Type de cavité :	ouvrage civil
Nom de la cavité :	Les Ormeaux
Département :	AUBE (10)
Nom de la commune (à la saisie) :	AVANT-LES-MARCILLY (10020)
Coordonnées X,Y en Lambert 93 métrique :	740243, 6814768
Coordonnées X,Y ouvrage :	689380, 2382140
Lambert X,Y ouvrage :	Lambert 2 étendu
Précision coordonnées :	200m
Repérage géographique :	orifice supposé
Positionnement :	approché
Altitude ouvrage :	125
Date de validité :	01/01/1960
Auteur de la description :	PM
Source d'information :	

Source

La vie en Champagne n°151

**Lieu
d'archivage**

CHAAW0025091**Cavités Souterraines**

Identifiant de la cavité : CHAAW0025091
Type de cavité : ouvrage civil
Nom de la cavité : Aqueduc souterrain de Bouy-sur-Orvin
Département : AUBE (10)
Nom de la commune (à la saisie) : AVANT-LES-MARCILLY (10020)
Coordonnées X,Y en Lambert 93 métrique : 738615, 6814492
Coordonnées X,Y ouvrage : 687754, 2381850
Lambert X,Y ouvrage : Lambert 2
Précision coordonnées : 25m
Repérage géographique : orifice supposé
Positionnement : approché
Date de validité : 01/01/1994
Source d'information :

Source

BRGM

Lieu d'archivageBRGM Champagne
Ardenne

Un site du réseau developpement-durable.gouv.fr



GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Rechercher...

OK

Cavités souterraines

[Accueil](#) [Ma maison / Mes risques](#) [Cartes interactives](#) [Dossiers thématiques](#)
[Téléchargement](#) [Glossaire](#) [Aide](#)

Accueil » [Téléchargement](#) » **Données cavités**

Cavités souterraines

Accès aux données

Merci de prendre connaissance des droits d'usage avant de consulter les données

Consulter la fiche d'une cavité

Saisir l'identifiant de la cavité

VALIDER

Se localiser...

AUBE

AVANT-LES-MARCILLY

...pour le mode d'affichage

Cartographie dynamique [VISUALISER](#)

ou liste des cavités pour le type - Tous les types de cavités

[LISTER](#)

Liste des résultats

Nombre de cavités: 2

Résultats de 1 à 2

[Exporter la liste](#) [Exporter les fiches](#)

Identifiant	Nom	Type
CHAAA0000252	Les Ormeaux	ouvrage civil
CHAAW0025091	Aqueduc souterrain de Bouy-sur-Orvin	ouvrage civil

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



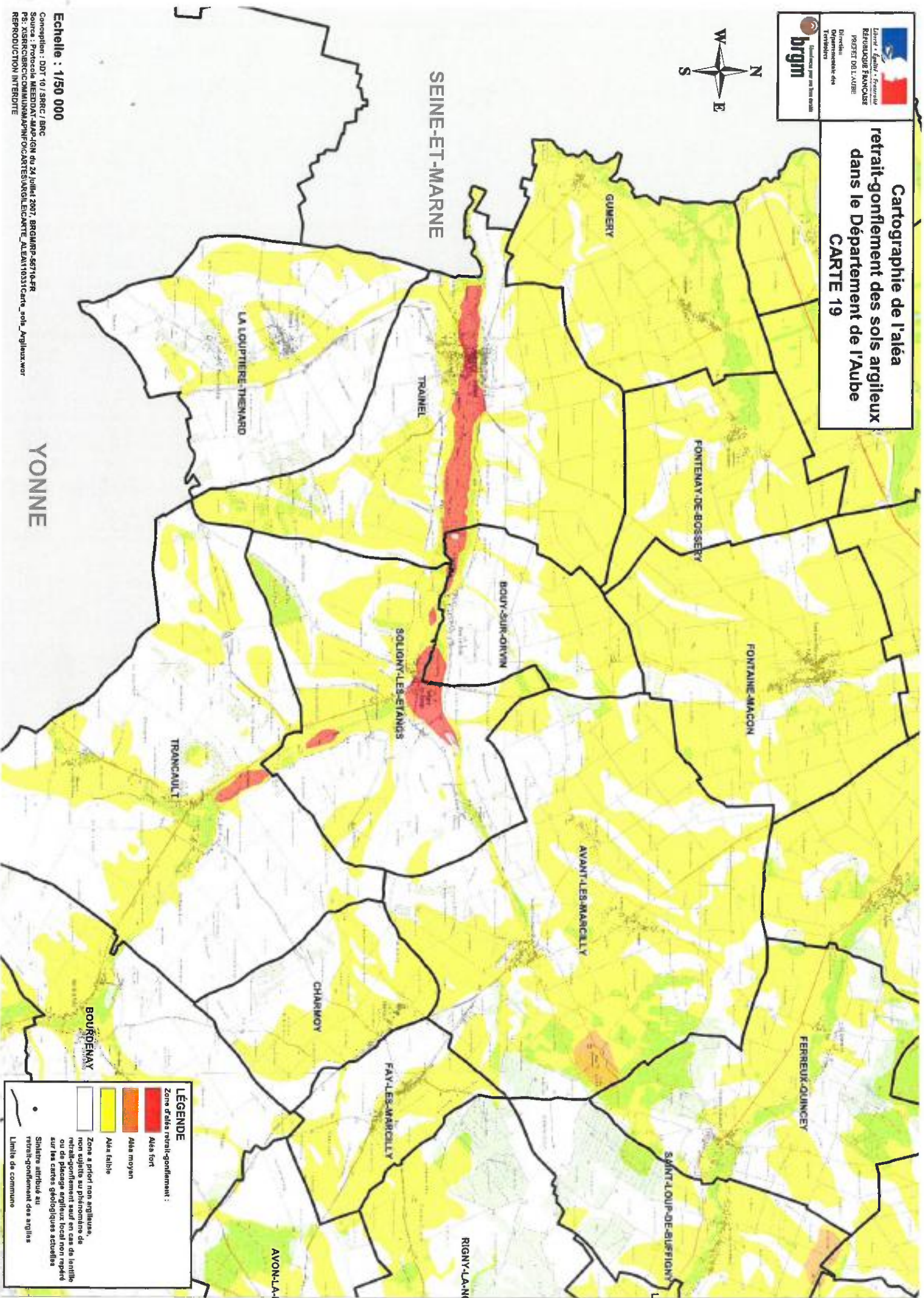
[Contact](#) [Plan du site](#) [Mentions légales](#) [Liens](#) [Flux RSS](#)

Cartographie de l'aléa

retrait-gonflement des sols argileux

dans le Département de l'Aube

CARTE 19



Echelle : 1/50 000

Conception : DDT 10 / SRRC / BRG

 Sources : Proceca MEDIANE-MAP-IGN du 24 juillet 2007, BRGM/RS-SP716-FR

 PSI_XSRRC/BRGM/RS-SP716-FR/RS-SP716-FR/RS-SP716-FR

 REPRODUCTION INTERDITE

YONNE

LÉGENDE

Zone d'aléa retrait-gonflement :

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles

Sinière attribué au retrait-gonflement des argiles

Limite de commune

Avis du Service économies agricole et forestière

pour le porter à connaissance
relatif au projet d'aménagement foncier agricole et forestier d'AVANT
LES MARCILLY

direction
départementale
des territoires
Aube

service économies
agricole et forestière

La commune d'AVANT-LES-MARCILLY est située en Champagne Crayeuse, donc conformément à l'arrêté préfectoral n° 03 – 3524 A du 3/10/2003, tout défrichement quel qu'en soit la surface, à l'intérieur d'un massif forestier qui atteint ou dépasse 0,5 hectare, nécessite d'obtenir une autorisation préalable selon les modalités prévues au livre III du Code Forestier.

De plus, conformément à l'article L341-6 du Code Forestier, l'autorisation de défrichement sera subordonnée à l'exécution de travaux de boisement sur d'autres terrains (terrains nus, non forestiers) pour une surface équivalente à la surface défrichée, le taux de boisement de la commune étant supérieur à 10 %. A défaut de travaux de boisement, il sera possible de s'acquitter d'une indemnité compensatoire dont le montant sera de $(2800 + 10550) = 13350$ € par hectare défriché.

Troyes, le 7/06/2016

Le Chef du service économies agricole et forestière



Laurent BOULLANGER